

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CALORGUEN
(Côtes-d'Armor)**

Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le TROIS SEPTEMBRE à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de CALORGUEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick LUCAS, Maire.

Date de la convocation : 28 août 2026.

Présents : M. Yannick LUCAS, Mme Soizic LELANDAIS, M. Pascal LAGUETTE, Mme Stéphanie VANHOOVE, Mme Christelle L'HERMITTE, M. Frédéric ROBERT, M. Jérôme BONJOUR, Mme Céline METAYER, Mme Clarisse LENORMAND, Mme DELAUNEY Réjane, M Vincent ATTORRESI, Mme Soizick MOYON, Mme Virginie FINET et M. Erwan BEAUCHESNE.

Absent :, M. Alexandre HINAULT

Absents Excusés :

Secrétaire de Séance : Mme DELAUNEY Réjane

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 juillet 2026.

2026-47 : DEVIS DE MISE AUX NORMES ELECTRICITE EGLISE

Rapporteur : Yannick LUCAS

Monsieur Le Maire présente deux devis pour la mise aux normes de l'électricité de l'église

-Un devis de l'entreprise ARMOR' ELP pour un montant de 3 439.25€ TTC.

-Un devis de l'entreprise DOUET ELECTRICITÉ pour un montant de 7 765.260€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

AUTORISE Monsieur le Maire a signé le devis correspondant
d'un montant de 3 439.25€ TTC de l'entreprise ARMOR' ELP

Transmis en préfecture et rendu exécutoire ;
A Calorguen, le 11 septembre 2026

Le Maire,
M. Yannick LUCAS

La Secrétaire de Séance,
Mme DELAUNEY Réjane

